

## ANNEXE A.

D'après le budget supplémentaire (Terre-Neuve) de 1949-1950. Le montant voté par les présentes est de \$5,411,631.17, soit les sept douzièmes du montant de chacun des articles dudit budget contenus dans la présente annexe.

CRÉDITS attribués par la présente loi à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1950, et fins pour lesquelles ils sont attribués.

N° du crédit	Service	Montant		Total	
		\$	c.	\$	c.
	<b>FINANCES</b>				
673	Pour autoriser et permettre le paiement de telle somme qui peut être nécessaire à l'égard des questions complémentaires aux Conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada expressément mentionnées au paragraphe XXIII de la Note, en date du 11 décembre 1948, du premier ministre du Canada au président de la délégation de Terre-Neuve, intitulée "Réponses aux questions posées par la délégation de Terre-Neuve au cours des négociations en vue de l'union de Terre-Neuve au Canada" et déposée à la Chambre des Communes le 27 janvier 1949.....	5,500,000	00		
	<b>TRANSPORTS</b>				
	<b>SERVICE AÉRIEN</b>				
721	Division de l'aviation civile— Routes aériennes et aéroports—Service et entretien— Aviation civile.....	3,777,082	00		
					*9,277,082 00

\* Total net: \$5,411,631.17